

N°12-071022-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 6
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Mariane MICHEL, Éric DOURNON à Michel VACCON, Valérie MARTINET à Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : SPL OZ-VAUJANY – Convention de gratuité d'accès des piétons au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2022 / 2023

A compter de la saison d'hiver 2018/2019, la commune de Vaujany a mis en place un accès gratuit au plateau de Montfrais pour les piétons. Cet accès gratuit a depuis lors été reconduit chaque saison d'hiver. Il permet de rejoindre les restaurants d'altitude mais également le jardin d'enfants de l'ESF.

Les piétons peuvent ainsi emprunter le Télécabine de Montfrais et le tapis de Montfrais avec un titre de transport gratuit.

Cette organisation est formalisée dans le cadre d'une convention conclue entre la Commune de Vaujany et la SPL Oz Vaujany.

Il est proposé au conseil municipal de conclure cette convention pour la prochaine saison hivernale et de définir ainsi les modalités de diffusion et de prise en charge des titres de transport, pour l'accès gratuit des piétons à la télécabine de Montfrais.

La SPL Oz – Vaujany propose d'accorder à la Commune de Vaujany une remise de 66% sur le tarif public piéton trajet simple de 7€. Les tarifs remisés suivants seront donc appliqués durant la saison d'hiver 2022 / 2023 et facturés à la commune en fonction de la fréquentation de cette remontée mécanique.

Aller-retour TC Montfrais 5-71 ans :	2.40 €
Forfait journée TC Montfrais 5-71 ans :	5.60 €
Carte 10 passages TC Montfrais 5-71 ans :	24.00 €
Forfait 6 jours TC Montfrais 5-71 ans :	16.00 €
Carte magnétique :	2.50 €

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Compte tenu des éléments évoqués,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention de gratuité d'accès des piétons au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2022 / 2023 par la télécabine de Montfrais ;
- Dit que cette gratuité sera prise en charge par la Commune avec une remise de 66% sur les tarifs publics piétons comme susmentionné ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal afférent ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

